

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du 1^{er} Open rapide d'Échecs Anlè Moun

<p>Article 1 : ORGANISATEUR ET PARTICIPANTS</p>	<p>Le Club Échecs Anlè Moun organise le dimanche 24 mai 2026 son 1^{er} Open rapide FFE au Lycée Schœlcher de Fort-de-France.</p> <p>Cette compétition est ouverte à tout joueur possédant une licence A ou B valide.</p>
<p>Article 2 : RÈGLES DE JEU ET APPARIEMENTS</p>	<p>Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. actuellement en vigueur. Les appariements se font au système suisse (assisté par le programme PAPI).</p> <p>Seront appariés à la première ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence valide pour l'année en cours et qui auront réglé leurs droits d'inscription.</p> <p>L'Article A.5 de l'<i>annexe A : Échecs Rapides</i>, s'applique pour l'intégralité de la manifestation.</p>
<p>Article 3 : CADENCE</p>	<p>Le tournoi se déroule en 7 rondes, à la cadence de 2 x 10' + 5'' par coup.</p>
<p>Article 4 : HORAIRES</p>	<p>8 h 00 – 8 h 45 : pointage des joueurs ; 9 h 00 : début des rondes. Ronde 1 : 9 h 00 ; Ronde 2 : 9 h 50 ; Ronde 3 : 10 h 40 ; Ronde 4 : 11 h 30 ; Pause déjeuner : 12 h 30 – 14 h 00 Ronde 5 : 14 h 00 ; Ronde 6 : 14 h 50 ; Ronde 7 : 15 h 40 ; Remise des prix : 16 h 45</p>
<p>Article 5 : DROIT D'INSCRIPTION ET RÉPARTITION DES PRIX</p>	<p>Droits d'inscription : Jeunes 15 € ; Seniors 20 €.</p> <p>Les prix sont attribués à la place : 1^{er} = coupe + 200 € + billet d'avion aller-retour Fort-de-France – Pointe-à-Pitre ; 2^e : 150 € ; 3^e = 100 € ; 4^e = 50 €.</p> <p>Chaque lauréat ou lauréate reçoit le prix le plus important auquel il ou elle a droit.. La liste des prix par catégorie sera affichée avant la fin de la ronde 4.</p>
<p>Article 6 : CLASSEMENT</p>	<p>Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).</p> <p>Le départage des joueurs ex æquo utilise, dans l'ordre : le Buchholtz tronqué, le Sonneborn-Berger et la performance.</p>
<p>Article 7 : FORFAITS</p>	<p>Le forfait est déclaré après 10 minutes de retard, à la suite de l'annonce faite par l'arbitre du début de la ronde en cours.</p>
<p>Article 8 : APPAREILS ÉLECTRONIQUES</p>	<p>Il est rappelé que les appareils électroniques (téléphones, montres connectées, autres) doivent impérativement être totalement éteints et non visibles sur la table de jeu. Tout son émis (sonnerie, alarme ou vibreur) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif et le gain pour l'adversaire.</p>
<p>Article 9 : COMPORTEMENT DES JOUEURS</p>	<p>Il est interdit de manger et de faire des analyses dans la zone de jeu. Il est interdit de fumer dans le lieu de compétition (comprenant la zone de jeu, la zone d'analyse, les toilettes et la buvette).</p> <p>Plus généralement, les joueurs sont tenus de respecter le présent règlement, la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.</p>
<p>Article 10 : COMMISSION D'APPEL</p>	<p>En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision. Il devra respecter les directives de l'arbitre pendant sa partie et pourra rédiger sa plainte qui sera transmise à la Commission d'appel sportif.</p>
<p>Article 11 : Arbitrage</p>	<p>L'arbitre principal est M. DIAMANT-BERGER Ludovic, Arbitre Fédéral Open 1. L'arbitre adjoint est M. WILLMANN Michel, Arbitre Club.</p>

L'Arbitre Principal
DIAMANT-BERGER Ludovic

L'Organisateur,
Échecs Anlè Moun